

<https://pierre-alainmillet.fr/chaussee-trottoir-stationnement-et>



Conseil de quartier Pasteur Monnery

# chaussée, trottoir, stationnement et propreté..

- Rencontres -



Date de mise en ligne : samedi 19 février 2011

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

**Une visite demandée par une Vénissiane que j'avais rencontré. Elle concernait la rue Jean-Philippe Rameau. Cette rue qui dessert un lotissement est en fait une impasse et qui était l'allée du lotissement à sa création dans les années 70. Après beaucoup de discussions, cette voie a été classée comme voie communale en 2000.**

[https://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L300xH400/2011-02-18\\_16.52.21-57476.jpg](https://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L300xH400/2011-02-18_16.52.21-57476.jpg)

Il existe ainsi une dizaine d'impasses desservant des lotissements et qui sont propriété communale, ce qui est surprenant puisque la voirie est de compétence communautaire ! Mais le Grand Lyon considère qu'il ne prend en compte que les rues qui ont un intérêt de circulation, et donc ne prend pas les impasses !

La conséquence est que le coût d'entretien et de rénovation est à la charge de la ville. Or, depuis sa création il y a 40 ans, cette voie n'a jamais été rénové. Pas étonnant qu'elle soit en mauvais état, autant pour la chaussée que pour les trottoirs.

[https://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH349/2011-02-18\\_17.03.00-f6ad3.jpg](https://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH349/2011-02-18_17.03.00-f6ad3.jpg)

Par contre, le coût de rénovation totale est énorme. En cas de travaux, il faut tout remettre aux normes. Or les trottoirs correspondent aux normes de 1970 alors qu'il faut aujourd'hui respecter une largeur permettant la circulation en fauteuil ! Redimensionner les trottoirs aurait donc pour effet de réduire la largeur ce qui interdirait sans doute deux voies avec stationnement !

[https://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH270/2011-02-18\\_17.03.18-0d68c.jpg](https://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH270/2011-02-18_17.03.18-0d68c.jpg)

Je demanderai aux services une estimation mais la rénovation globale est sans doute une opération de 200 000€ ou plus ! Elle n'est pas planifiée et ne peut être inscrite dans les années qui viennent.

D'autant que c'est une rue de plus qui pourrait nécessiter un enfouissement des réseaux aériens ! alors que nous ne pouvons en réaliser aujourd'hui que deux rues par an, soit un programme pour près de 40 ans !

[https://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L300xH400/2011-02-18\\_16.52.41-b3f37.jpg](https://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L300xH400/2011-02-18_16.52.41-b3f37.jpg)

Il faut donc étudier ce qui peut être fait à court terme et engager une réflexion sur l'avenir des ces impasses desservant des lotissements et qui devront toutes plus ou moins vite être rénovées. Les contraintes budgétaires et la réforme des collectivités qui réduisent encore les moyens de la ville ne favorisent pas un tel travail ! Si Vénissieux a obtenu après de nombreuses pétitions des conseils de quartiers et rencontres d'élus un programme exceptionnel de remise à niveau des trottoirs de 600 000€ par an, il ne permet de réaliser que 20% des rues de la ville, et ce sont donc bien sûr les plus fréquemment empruntées qui sont traitées !

## Le stationnement et le commerce de voitures

Un autre sujet de discussion porte sur le stationnement. A l'origine, les voitures étaient stationnées dans les garages ou allées des maisons et la rue restait libre d'accès. Depuis, avec 2, 3 à 4 voitures par maison, ce n'est plus possible et le stationnement est souvent un problème.

Sans compter qu'un riverain développe une activité commerciale de revente de véhicule qui le conduit à prendre

encore des espaces de stationnement. Je demanderai aux services de vérifier dans quel cadre cette activité peut se tenir.

Ce problème de stationnement a même parfois conduit à bloquer le camion poubelle qui ne pouvait plus entrer dans la rueâ€¦

Faut-il étudier une règle de stationnement d'un seul coté ?

## Une rue aux limites de la villeâ€¦

Cette rue Rameau est aux limites de la ville. Le lotissement longe le BUE qui devrait passer dans le futur à deux fois deux voiesâ€¦ La butte qui protège les maisons de ce boulevard principalement destiné à la desserte poids lourd joue bien son rôle. Mais aux ides des riverains, l'entretien n'est pas parfaitâ€¦ d'autant que cette butte est très utilisée comme chemin de promenade par des propriétaires de chiensâ€¦ Cela dit, ce jour là, la rue est assez propre, et la butte aussi. Les riverains me confirmeront qu'ils sont plusieurs à balayer leur trottoirsâ€¦ ce qui est d'ailleurs une règle pour tous les propriétaires normalement !

[https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH303/2011-02-18\\_16.52.32-be999.jpg](https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH303/2011-02-18_16.52.32-be999.jpg)

Le lotissement arrive aux confins de la zone industrielle de Vénissieux Corbas St-Priest. Les propriétaires de ce lot me voyant prendre une photo m'ont confirmé qu'ils se trouvaient très bien dans ce quartier. Une zone industrielle n'est pas un champ de guerre, et c'est au contraire un espace où travaillent des habitantsâ€¦ bref, un morceau de ville qui doit être bien sûr aménagé et respecter le cadre de vie de tous ses usagersâ€¦

[https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/2011-02-18\\_16.52.59-11448.jpg](https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/2011-02-18_16.52.59-11448.jpg)

*Post-scriptum :*

*Merci à Mr et Mme Barco pour une longue discussion sur l'histoire de Vénissieux, l'usine Berliet, André Gerin, la difficulté de retrouver la solidarité dans la lutte qui faisait la force des ouvriers des années 60â€¦ sans oublier les excellentes bugnesâ€¦*